

Retranscription de l'émission de radio diffusée sur France Culture le 7 décembre 2012

– *Le mystère Didot et Maïer* –

*
* *

<http://www.franceculture.fr/player/reecouter?play=4547055>

[jingle]

[journaliste :] [00'03]

Il est 18 h 15, l'heure d'ouvrir le magazine de la rédaction.

[jingle]

[voix d'une femme :] [00'08]

« Ce... 8 avril au soir, j'ai entendu qu'un couple de sous-officiers avait été tué ».

« J'ai toujours le besoin de savoir qui avait fait ça ».

[voix d'un homme :] [00'17]

« On ne peut pas dire qu'on fasse véritablement son deuil puisqu'on... y'a beaucoup de choses qui sont floues ».

[voix d'un autre homme :] [00'22]

« ... aucune explication, y'a simplement eu, euh... une personne de la gendarmerie... qui est venue voir mes parents, et qui leur a fait signer... un... papier comme quoi... euh... ils n'envisageaient pas de recours, par rapport à..., à ce qui s'était passé, quoi ».

[musique de fond]

[journaliste :] [00'41]

Bien des mystères entourent encore le génocide perpétré au Rwanda, à commencer par le trou [tout] premier acte : le tir qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'était le 6 avril 1994. Nous avons d'ailleurs consacré un magazine de la rédaction à cette énigme : d'où est parti le missile qui a causé cet attentat, prélude au massacre de près d'un million de Tutsi et de Hutu modérés ? La thèse qui incriminait le Front patriotique rwandais, le FPR, dirigé par Paul Kagame, a été tout récemment chamboulée par un rapport d'expertises au point que le juge Trévidic, qui a repris le dossier, privilégie désormais l'hypothèse d'un missile partant du camp de Kanombe, contrôlé cette fois par l'armée rwandaise et la garde présidentielle, donc par des

extrémistes hutu qui auraient voulu assassiner leur président. Mais ce mystère est loin d'être le seul. Parmi les zones d'ombres jamais éclaircies, figure le meurtre de deux gendarmes français, en poste, à l'époque, à Kigali. L'adjudant-chef Alain Didot, affecté à la mission d'assistance militaire auprès de la gendarmerie rwandaise ; il était responsable du matériel radio et vivait au Rwanda avec son épouse, Gilda, depuis 1992. Et l'adjudant-chef Jean-Paul Maïer, arrivé plus récemment dans le pays ; il était un spécialiste de la police judiciaire. Le corps de ces trois Français ont été retrouvés – les corps – ont été retrouvés les 12 et 13 avril 94 dans le jardin de la villa des Didot. Leur mort remonte, sans doute, au 8 avril. Qui a tué ces trois personnes ? Dans quel but et comment ? Aucune enquête n'a jamais été ouverte et les familles, que nous allons entendre pour la première fois s'exprimer, ont toujours été dissuadées de porter plainte. *Le mystère Didot et Maïer*, c'est un magazine signé Laure de Vulplan [Vulpian].

[jingle]

[journaliste :] [02'23]

Pour écouter et commenter ce magazine, nous sommes en compagnie de l'historien Marcel Kabanda. Bonsoir.

[Marcel Kabanda :] [02'28]

Bonsoir.

[journaliste :] [02'30]

Alors, euh... vous avez écrit notamment les médias de la haine, euh, une enquête sur les médias du génocide avec, euh, Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, et vous allez bientôt publier un autre ouvrage sur la question ethnique au Rwanda, c'est ça ?

[Marcel Kabanda :] [02'42]

Ss... Disons sur l'id... l'idéologie de la haine.

[journaliste :] [02'45]

Sur l'idéologie de la haine, à nouveau. Et faut dire que vous êtes aussi président d'Ibuka ?

[Marcel Kabanda :] [02'49]

Euh... le président de l'association Ibuka France, Ibuka voulant... dire « Souviens-toi », ça veut dire une, une association pour la mémoire des victimes du génocide.

[journaliste :] [02'57]

Et puis nous sommes – Merci, euh... – également avec Laure de Vulplan.

[Laure de Vulplan :] [03'01]

Bonsoir.

[journaliste :] [03'02]

Bonsoir Laure. Alors, euh... c'est quand même un sujet très particulier dont... dont nous allons parler ce soir, la mort de... ces trois Français, une femme, deux hommes. Deux gendarmes qui étaient en mission de coopération en 1994 au Rwanda. Une période aussi très particulière : quel est le contexte de cette [cette], euh, présence française au Rwanda ?

[Laure de Vulplan :] [03'18]

Alors il faut remonter en fait à l'année 1990 quand le FPR entre au Rwanda par la force depuis l'Ouganda voisin. Le FPR, c'est l'armée rebelle, composée à majorité de Rwandais tutsi, exilés depuis dix, vingt ou trente ans. Le président Habyarimana appelle aussitôt la France au secours. Paris envoie alors des troupes à son allié rwandais. Au départ, ce devait être une opération de courte durée. En fait, elle a duré trois ans et demi. Et surtout, elle a positionné la France comme l'alliée privilégiée du Rwanda, Hutu, au point que l'armée française s'est mise à considérer le FPR – Front patriotique rwandais – comme son propre ennemi. En août 93, la paix est signée entre Rwandais. En décembre, l'armée française se retire complètement, à l'exception de vingt-quatre coopérants militaires. Ils sont chargés de conseiller, assister et former l'armée et la gendarmerie rwandaises, à la fois au niveau des états-majors et des spécialités techniques, et justement, les deux gendarmes, à qui ce magazine est consacré, étaient des coopérants.

[journaliste :] [04'15]

Alors pourquoi avoir choisi d'enquêter [enquêter] sur, euh, sur ce sujet Laure, et puis comment, euh..., comment avez-vous procédé ?

[Laure de Vulpian :] [04'21]

Alors pourquoi ? Et bien écoutez, parce que Alain et Gilda Didot et Jean-Paul Maïer ont été assassinés – vous l'avez dit – mais dans des conditions mystérieuses. Les informations qui filtraient de temps en temps étaient bizarres, contradictoires, et surtout, il n'y a eu aucune ouverture d'information judiciaire, ce qui me semblait suspect. Donc, dès 2005, j'ai rencontré Christophe Maïer, et je me suis mise en contact avec Gaëtan Lana, mais sans pouvoir aller plus loin. Plus tard, au Rwanda, j'ai cherché la maison où vivait les Didot et j'ai fini par la trouver, enfin je crois. Sur place, j'ai aussi cherché des témoins qui ne savaient rien, ou pas grand-chose – mais cela n'a rien d'étonnant, ce n'est pas un sujet qui intéresse les Rwandais. Par contre, en France, il aurait dû intéresser. Un jour, j'ai entendu dire que la justice française, peut-être, allait pouvoir se saisir de ce dossier. L'idée de reprendre l'enquête s'est alors imposée. Mais cela..., ça..., cela n'a pas été facile. Des militaires français ont refusé de me parler, mais d'autres ont accepté. Même chose pour des militaires belges, qui étaient eux aussi à Kigali à l'époque, et pour des témoins rwandais vivant aujourd'hui en France. Une enquête donc délicate, qui n'est évidemment pas achevée.

[journaliste :] [05'23]

Et une enquête qui commence, euh, Laure, par, euh, les proches des deux gendarmes que vous avez rencontrés. A commencer par le fils de Jean-Paul Maïer qui se prénomme donc, euh, Christophe.

[Christophe Maïer :] [05'32]

- Donc là, c'est donc les... les photos souvenirs de... de son départ pour le Rwanda. Donc avec tous ses amis, euh... la famille. Il avait fait un pot de départ. Donc là, c'est, euh... l'hommage, euh... à l'aéroport de... du Bourget. Donc, euh..., nous on est là, ma sœur et ma mère, devant. Karine, tout ça, derrière. Mon père est là. Là c'est donc les deux..., et les pilotes. Voilà, là c'est ça. C'est le... Le seul hommage que j'ai, c'est, euh... c'est l'hommage, euh, qui a été fait, euh... au Bourget.

[Laure de Vulpian :] [06'01]

- Parce que... y'a... y'a jamais eu autre chose après ?

[Christophe Maïer :] [06'03]

- Non, y'a jamais rien eu.

[Laure de Vulpian :] [06'05]

- En tout cas, comment vous vous sentez maintenant ? On n'est pas encore au vingtième anniversaire mais... on s'en approche quand même. Com... comment ça va maintenant... par rapport à ça ?

[Christophe Maïer :] [06'13]

- Ben disons que... j'ai l'impression que... avec toutes les années qui... qui s... qui se sont écoulées, ben j'éprouve quand même, euh..., des... des regrets quand même, au niveau de, de comment, euh... A l'époque j'aurais préféré que... savoir pourquoi ces... les crimes ont... sont restés impunis. On ne peut pas dire qu'on fasse véritablement son deuil, puisqu'on... y'a beaucoup de choses qui sont floues. On sait pas réellement comment ça c'est passé. C'est vrai qu'on se pose beaucoup de questions. A... Au bout d'un moment on se fait un peu des raisons, et on se sent seuls.

[Laure de Vulpian :] [06'43]

Dix-huit ans après, Christophe Maïer ne s'est toujours pas précisé quand son père est mort. Il s'est seulement que Jean-Paul Maïer a appelé ses collègues, en France, le 7 avril 1994 à 13 heures. Ensuite, plus rien. Premier élément de doute, les registres de l'état-civil : ils indiquent que les deux gendarmes sont décédés le 6 avril. Quelques mois plus tard, l'erreur est corrigée, par ajout d'une mention spéciale : les trois Français sont déclarés morts le 8 avril vers 16 heures. Cette hésitation – entre guillemets – a bien évidemment attiré l'attention. L'annonce de leur décès tombe un soir, à la radio. Dominique Didot, la petite sœur d'Alain Didot, s'en souvient :

[jingle de l'époque]

[journaliste de l'époque :] [07'22]

RTL, 22 heures et 3 minutes. Un mot tout d'abord de la situation au Rwanda qui est extrêmement tendue. Radio France Internationale a annoncé la mort, euh, ce soir, d'un sous-officier français et de sa femme. Ils ont été apparemment tués chez eux.

[Dominique Didot :] [07'33]

- Ce... 8 avril au soir, j'ai entendu qu'un couple de sous-officiers avait été tué. J'ai eu cette certitude à ce moment là qu'il s'agissait de mon frère et de sa femme, ça été un... un moment... douloureux pour moi. C'était une évidence que ça ne pouvait être... qu'eux. La journaliste avait donné des numéros de téléphone... pour joindre le quai d'Orsay. On m'a confirmé qu'effectivement... ils étaient... décédés. J'étais stupéfaite, c'est... c'est une réalité à laquelle on ne peut pas croire. J'étais presque dans le déni d'une réalité, euh..., aussi dure à vivre. Lorsqu'à Juni [Juniville ?] j'ai vu passer, euh, le cercueil d'Alain et Gilda, j'ai regardé le cercueil de mon frère et je me suis dit qu'il pouvait pas être dedans. C'était impossible... C'était impossible.

[Laure de Vulpian :] [08'27]

- Et après, est-ce que vous avez eu envie... euh... de... saisir la justice ?

[Dominique Didot :] [08'33]

- Euh... Cc... Ca pas été une idée qui... qui m'est venue, non. Euh..., c'est au fil... des temps que j'avais besoin de savoir ce qui s'était passé, que j'avais... Et j'ai toujours le

besoin, toujours ces questionnements... euh, de savoir qui avait fait ça. J'ai besoin de savoir qu'on peut punir. Pour moi, c'est un meurtre, c'est un assassinat. L'idée qu'il y ait des assassins, des meurtriers qui courent encore dans la nature... Ca m'est insupportable. Ca m'est insupportable.

[Laure de Vulpian :] [09'03]

- Vous seriez prête aujourd'hui à aller en justice... si c'était possible ?

[Dominique Didot :] [09'07]

- Ss... Oui. Si c'était possible, je serais prête à aller en justice, oui. Tout à fait. Tout à fait.

[Laure de Vulpian :] [09'13]

Le frère et la belle-sœur de Gilda Didot, Gaëtan et Huguette Lana, sont eux aussi dans le doute. Et d'autant plus que leur dernier contact, indirect, avec Alain Didot, est inquiétant :

[Huguette Lana :] [09'23]

- Alain a téléphoné, donc moi je pense que c'est le 8 au matin. Le 8 au matin il a téléphoné, à mes beaux-parents, en leur disant, euh... en leur disant au revoir. En leur disant au revoir... et... à 7 heures du matin. Euh, jamais, jamais il téléphonait à 7 heures du matin. Et, quand il a téléphoné, il... il a pas dit grand-chose, hein, à mes beaux-parents... mais il leur a dit au revoir d'une certaine façon, en leur disant bien que Gilda était à l'abri et qu'ils ne s'inquiètent pas, qu'ils allaient bientôt revenir. Mais... derrière... mm...ma belle-mère entendait : « Raccroche ! Raccroche !... Raccroche ! », d'une... d'une drôle de façon. Pardon... [elle semble très émue].

[Gaëtan Lana :] [10'04]

- Bon d'après moi, il a, euh..., comme dit Huguette, il a voulu la rassurer, mais... c'est tout, et c'était pour avoir un dernier contact avec eux.

[Laure de Vulpian :] [10'11]

- Et... tout à l'heure, vous disiez Huguette : il était en otage.

[Huguette Lana :] [10'15]

- Beh oui, parce qu'il parlait d'une drôle... Après, elle nous raconté ma belle-mère, hein. Elle nous a dit : « Il parlait d'une drôle de façon »... Ils... c'était vraiment... Euh... La façon qu'il y avait derrière de... de lui dire « Raccroche ! ». Et lui, il essayait de parler..., de..., de dire encore des choses. Il pouvait pas, il fallait raccrocher.

[Laure de Vulpian :] [10'33]

Le lieutenant-colonel Michel Fabries est peut-être le dernier Français à avoir vu Alain Didot vivant. A l'époque, il était son supérieur, et surtout, un ami proche. Il reprend le fil des événements, en remontant au soir du mercredi 6 avril, date de l'attentat contre le président Habyarimana :

[Michel Fabries :] [10'49]

- C'est à partir du moment où l'avion a été abattu que tout s'est enchaîné, ça c'était le mercredi soir. Et à ce moment là, moi je suis parti de chez moi, puisque que j'habitais

à côté du camp militaire de gendarmerie, et je suis allé le chercher lui et son épouse. Avec, euh..., si vous voulez, euh..., déjà les rues qu'étaient pas mal encombrées... euh..., c'était assez chaud. Donc, j'ai été le chercher, j'ai ramené son épouse chez moi. Et lui, je l'ai amené à la mission militaire, parce que... comme il était radio, euh..., il était spécialiste, c'était lui qui devait mettre en place le système de communication téléphonique, auprès de l'ambassade. Voilà donc, je suis resté avec lui jusqu'à... L'avion du président a été abattu... euh... Pfouuu... Je sais pas quelle heure il était, 20... 21 heures par là [on entend dans le fond la voix d'une femme qui souffle à Michel Fabries l'heure de l'attentat]. Je l'ai laissé à l'ambassade, il devait être 23 heures. Je suis resté avec lui jusqu'à 23 heures 30 à peu près.

[Laure de Vulpian :] [11'30]

- Et ça, c'est Monsieur Didot, hein ?

[Michel Fabries :] [11'32]

- C'est Monsieur Didot, ouaip. Et je suis rentré... euh, chez moi.

[Laure de Vulpian :] [11'35]

- Et Monsieur Maïer, il faisait quoi ?

[Michel Fabries :] [11'37]

- Maïer à ce moment là est parti, au domicile de Didot, parce que... euh... bon... le... le... de... où était Didot c'était une maison que... où il y avait les communications téléphoniques qui pouvaient passer éventuellement entre l'ambassade et puis, le camp militaire. Donc, il a suppléé Didot pendant que Didot n'était pas là, à faire les liaisons radio. Donc, le lendemain, c'était le jeudi... Donc, il est revenu chez moi...

[Laure de Vulpian :] [11'56]

- Euh, Didot ?

[Michel Fabries :] [11'57]

- Il est revenu chez moi... Didot, oui. Entre temps, son ép... euh, Madame Didot, qui était chez nous. Enfin, on était... on était tous en liaison radio, hein. Donc, elle a appris que... Monsieur Maïer [on entend dans le fond la voix d'une femme qui souffle à Michel Fabries le nom de Monsieur Maïer], avait fait rentrer chez lui des enfants [on entend dans le fond la voix d'une femme qui ajoute « tutsi »]. Des enfants tutsi... qui avaient peur, et qui étaient se réfugié [sic]. Donc, il avait, euh, ouvert son portail. Il les avait fait rentrer chez lui. Donc elle était assez embêté d'avoir... euh... d'avoir de... t... tout ce monde chez elle. Elle le lui avait dit à son mari. Son mari est revenu vers 13 heures... chez moi. Il a... pris son épouse. Et, euh..., il est reparti à son domicile [on entend dans le fond la voix d'une femme qui semble vouloir compléter la fin du propos de Michel Fabries : « pour aller chercher... »].

[Laure de Vulpian :] [12'29]

- Là, c'est le jeudi 7 ?

[Michel Fabries :] [12'31]

- C'est le jeudi vers 13 heures. Et à partir de là, il en est jamais revenu [on entend dans le fond la voix d'une femme qui souffle à Michel Fabries ce qu'il doit dire]. On est resté en contact. Le vendredi 8 on a entendu, si, on a entendu une communication

radio [on entend dans le fond la voix d'une femme qui rajoute : « voilà »]. Donc, il sentait qu'autour de chez lui, il y avait des présences qu'étaient pas souhaitables et... euh... il voulait... euh, il voulait revenir chez nous [on entend encore dans le fond la voix d'une femme qui rajoute : « voilà »]. Et donc, à partir de l'après-midi, on n'a plus eu de liaisons radio avec lui [on entend dans le fond la voix d'une femme qui semble vouloir compléter le propos de Michel Fabries]. Le dernier contact, c'était, euh... bon, fin de matinée du vendredi [on entend dans le fond la voix d'une femme qui rajoute : « voilà »]. Vers 5 heures de l'après-midi, nous on s'en est inquiété... et, euh... donc... euh... on a... passé un coup de radio à... au colonel Maurin [on entend dans le fond la voix d'une femme qui acquiesce]. Et donc, en lui disant qu'on était inquiet parce qu'on n'avait plus de nouvelles de Didot. Et ça, c'est certain, c'est le vendredi, hein [on entend dans le fond la voix d'une femme qui dit « Oui, oui, oui »]. On n'avait plus de nouvelles de Didot et il nous a répondu : « Bah, écoutez... Peut-être il se repose », parce qu'il avait effectivement passé la nuit précédente à installer les trucs radio, et tout ça.

[Laure de Vulpian :] [13'16]

- Et Maïer, il est toujours chez Didot ?

[Michel Fabries :] [13'18]

- Et Maïer était toujours chez Didot. Et en fait, ils en sont jamais repartis.

[Laure de Vulpian :] [13'22]

Alors ce qu'on peut retenir à ce stade, c'est que la maison des Didot avait, semble-t-il, une importance stratégique, au moins pour l'ambassade de France ; que les trois Français étaient tous chez les Didot dans la matinée du 8 avril ; qu'ils avaient recueilli chez eux des enfants tutsi qui se sentaient menacés ; et qu'ils sont morts, manifestement, cet après-midi là. Autre témoin, le colonel Jean Thiry, qui étaient major à l'époque. Major de l'armée belge, au sein du deuxième bataillon para-commando. Il servait dans les rangs de la MINUAR, la Mission des Nations-Unies pour le Rwanda. C'était donc un casque-bleu. En tant que médecin militaire, il commandait le détachement médical, et c'est lui qui a retrouvé les corps des trois Français. En effet, le 10 avril, les militaires français ont demandé à leurs collègues belges de se charger de cette mission. Eux-mêmes ne pouvaient plus accéder au quartier des Didot qu'il [qui] venait de passer sous le contrôle du FPR tutsi. Jean Thiry :

[Jean Thiry :] [14'13]

- Nous sommes trois pour faire cette mission, trois désignés par notre chef de corps. Moi-même, l'officier des opérations, et un... un de mes adjoints sous-officier du service médical. On nous demande d'abord de visiter une villa, de repérer si des corps se trouvent dedans. Dans la villa, c'est un désordre imprescriptible [sic]. Il y a un chien qui gémit dans une pièce.

[Laure de Vulpian :] [14'37]

- Personne d'autre ?

[Jean Thiry :] [14'38]

- Personne d'autre, à ce moment là. Euh, nous avons l'information que, nous devons nous trouver dans un... au milieu d'un service très technique au point de vue transmissions et tout ça. Pas spécialement d'indices à ce niveau là. Nous n'avons trouvé dans cette villa... aucun corps. Il y avait juste sur un des murs extérieurs des

traces de sang importantes. Euh, la situation était incertaine sur la ligne de front. Nous nous ne sommes pas éternisés davantage et nous avons continué notre mission, abandonnant celle-là, pour l'instant en tous les cas.

[Laure de Vulpian :] [15'16]

- Et on vous demande d'y retourner ?

[Jean Thiry :] [15'18]

- On nous demande d'y retourner, avec insistance. Nous devons retourner là-bas et trouver trois corps. Et on nous précise : dans le jardin, de chercher dans le jardin à ce moment là. Effectivement, nous y retournons. Nous savons où nous allons. Effectivement, nous trouvons dans le jardin, à quelques mètres de la villa, un tumulus... apparemment..., fraîchement remué. Nous trouvons effectivement, en-dessous de ce tumulus, sous une couche très peu épaisse, euh, une dizaine de centimètres de terre... euh, les corps de trois personnes. Il s'agissait d'un homme, d'une femme et... d'un... garçon... de race noire. Nous avons nos trois corps. Nous les emportons, dans les body-back, dans une ambiance toujours de bombardements, donc on ne s'attarde pas beaucoup et nous rentrons avec, euh... ces corps à destination, euh, des forces françaises pour leur rapatriement en France. Je pense que nous les amenons le lendemain matin aux Français, où il nous est dit : qu'il y a... Le petit noir n'est pas identifié... En tous les cas, à ce moment là...

[Laure de Vulpian :] [16'29]

- Il ne fait pas partie des personnes recherchées par les Français, c'est ça ?

[Jean Thiry :] [16'32]

- Il ne fait pas partie des personnes recherchées et qu'il manque un gendarme, le corps d'un gendarme. Il nous est demandé d'y retourner, ce que nous promettons de faire. Nous y retournons effectivement... pour une fouille, euh, plus approfondie... et nous trouvons effectivement, dans un coin du jardin... euh, derrière un petit kiosque, un nouveau tumulus où nous trouvons, effectivement, un cadavre de race blanche. Nous l'emportons... Et, euh... nous retournons, donc auprès des forces françaises pour..., à l'aéroport, où... on procède à l'identification des corps.

[Laure de Vulpian :] [17'10]

- Alors, vous, vous êtes quand même médecin. Ca vous est déjà arrivé de faire ce genre de mission. Qu'est-ce que vous avez pu constater ?

[Jean Thiry :] [17'17]

- Que... les corps étaient enterrés depuis quelques jours.

[Laure de Vulpian :] [17'20]

- Vous pouvez dater la mort à peu près de... ?

[Jean Thiry :] [17'23]

- 8 avril, 7 avril..., 9 avril... C'est très difficile à dire.

[Laure de Vulpian :] [17'27]

- Et dans quel état ? Alors, on... ne sait pas comment... ils sont morts, officiellement, de quelle manière. Est-ce que... vous, vous avez vu des choses ? Enfin...

[Jean Thiry :] [17'36]

- Une chose qui m'a frappé, parce que nous avons eu en manipulant des corps des petits incidents avec la... la putréfaction. Le corps... d'un gendarme était fracassé au niveau de la partie antérieure du thorax, par projectiles. Les autres étaient morts, je suppose par balles. Nous n'avions... en tous les cas, pas le temps, sous les bombardements, de faire de la médecine légale, et de chercher, faire un examen du corps, etc. Il a été évoqué l'usage de machettes à un certain moment. Pour moi, ce n'était pas... – parce qu'on... j'ai eu l'occasion d'en voir bien d'autres... – une agression par machette. Ce n'était pas du tout... l'aspect qu'avaient ces victimes.

[Laure de Vulpian :] [18'19]

- Donc... pour vous, ils ont tous les trois été tués par balles ?

[Jean Thiry :] [18'23]

- C'est bien mon sentiment. Oui. Je n'ai pas procédé à l'examen des corps après. J'imagine que ça a été fait... Je n'ai aucun élément à ce sujet là.

[Laure de Vulpian :] [18'31]

En fait, il n'y a jamais eu d'autopsie. Les corps des Français ont été retrouvés en deux fois, avec celui du jeune Damascène, le gardien rwandais des Didot. On sait donc maintenant, que tous sont morts par balles, alors que depuis dix-huit ans, on dit – à tort – que l'un ou l'autre, a été tué à la machette. En mai ou juin 94, les parents de Gilda Didot reçoivent une étrange visite..., que raconte Gaëtan :

[Gaëtan Lana :] [18'55]

- Y'a simplement eu, euh..., une personne à la gendarmerie... Bon, je ne me souviens plus qui c'est exactement, qui est venue voir mes parents, et qui leur a fait signer un... un papier comme quoi... euh... ils n'envisageaient pas de recours, par rapport à... à ce qui s'était passé, quoi. Donc ne pas chercher à savoir ce qui en était. En langage clair, c'était ça, hein : ne pas porter plainte contre l'Etat ou contre l'armée française au sujet de... de cet assassinat, quoi.

[Laure de Vulpian :] [19'23]

- Mais comment est-ce que vos parents... euh... ont pris ce... cette demande ?

[Gaëtan Lana :] [19'27]

- Faut dire... mes parents étaient tellement abattus qu'ils signaient tout ce qu'on leur demandait de signer, euh... Vous savez, c'était des personnes déjà âgées. Et... quand vous subissez un traumatisme pareil, vous... Ils n'ont pas réagi, quoi. C'était pas un conseil, c'était carrément une pression, parce qu'on leur demandait de signer ! A partir du moment où on leur demandait de signer un document, euh... Ca veut dire ce que ça veut dire, quoi !

[Laure de Vulpian :] [19'46]

- Et... comment est-ce que vous interprétez ce... cette demande là ?

[Gaëtan Lana :] [19'49]

- Ah ben, c'est le gros point d'interrogation, justement parce que... Pourquoi ça c'est passé comme ça ? C... c'est un peu normal, quand on perd quelqu'un..., c'est un peu

normal qu'on sache... exactement ce qui en est. Et là... euh... apparemment, euh, l'E... l'Etat – bon, je dis bien l'Etat parce que c'était un représentant de l'Etat – ne voulait pas que ça aille plus loin, quoi.

[Laure de Vulpian :] [20'07]

- Et après, après ça ?

[Gaëtan Lana :] [20'09]

- Il n'y a plus rien, c'était terminé. Une fois qu'on les a enterrés, c'était terminé. Silence radio... Plus de nouvelles. Plus rien.

[Laure de Vulpian :] [20'15]

- Plus rien, plus jamais ?

[Gaëtan Lana :] [20'16]

- Plus jamais.

[Laure de Vulpian :] [20'17]

Gaëtan et Huguette Lana sont persuadés d'avoir été mis sur écoute à l'époque. Des amis de Jean-Paul Maïer, qui cherchaient des informations, ont été priés d'arrêter leur enquête personnelle. Quant à Christophe Maïer, il a vite compris qu'il ne fallait pas trop chercher à savoir. Ces pressions, plus ou moins discrètes, les ont tous persuadés qu'il y avait des choses à cacher.

[journaliste :] [20'36]

Alors on l'a dit, euh, Laure de Vulpian, cette affaire n'est pas... n'est pas connue, ou... à peine connue, et en plus, on ne sait pas quel crédit apporter à tout ce qui s'est dit et à tout ce qui s'est écrit, pendant toutes ces années, ce qui provoque, bien sûr... euh, des suspicions, celles des proches, c'est évident. Mais pas seulement.

[Laure de Vulpian :] [20'51]

Oui, oui alors on... on rappelle les étrangetés de... de ce dossier. La date des décès, la façon dont les trois Français ont été tués, à la machette et par balles. Les pressions, donc diverses et variées, on vient de le voir. Les contradictions et autres approximations sur les rôles respectifs des deux gendarmes – par exemple l'un était transmetteur, et l'autre officier de police judiciaire. Il y a là juste de quoi alimenter, euh, pour ceux qui s'intéressent à la question rwandaise, des interrogations, des doutes, des soupçons.

[journaliste :] [21'17]

Et puis, y'a... quand même au cours de votre enquête, Laure, un élément que vous avez découvert. Depuis, dix-huit ans, c'était présenté comme une certitude, comme une évidence, alors que finalement, c'est faux.

[Laure de Vulpian :] [21'26]

Oui, c'est un détail qui vient fragiliser un témoignage. On a entendu tout à l'heure Michel Fabries dire que des enfants tutsi s'étaient réfugiés chez les Didot. Cette précision est affirmée et répétée depuis dix-huit ans ; il est même écrit, parfois, que ce sont ces enfants tutsi qui ont pu raconter les faits en accusant le FPR. Et bien, selon le colonel Michel Robardey, de l'association « France-Turquoise », c'est faux. L'officier a lui-même enquêté à titre personnel, notamment auprès d'une Rwandaise, voisine des Didot. Elle s'appelle Régine – c'est un

pseudo –, elle s'était réfugiée elle aussi chez ses voisins français avec ses cinq enfants. J'ai voulu lui parler, mais elle a refusé. C'est donc Michel Robardey qui rapporte ses propos :

[Michel Robardey :] [22'05]

- Alors, contrairement à ce qui a été dit, les gens qui étaient réfugiés chez les Didot sont tous des Hutu, y'a pas de Tutsi.

[Laure de Vulpian :] [22'12]

- Ah bon ?

[Michel Robardey :] [22'13]

- Mais, euh... Y'a pas de Tutsi, non. Non, non, aucun. Régine n'est pas tutsi. Mais son mari fait parti du MDR, c'est un diplomate d'un assez haut niveau. Il a participé aux accords d'Arusha. Et il... faisait parti aux accords d'Arusha, de cette tranche de... de Hutu modérés, avec lequel le FPR croyait, semble-t-il, pouvoir s'entendre. Toujours est-il qu'il le respectait, qu'il l'appréciait. Et c'est pour ça que Régine a été épargnée.

[Laure de Vulpian :] [22'34]

- Donc là, le FPR toque à la porte.

[Michel Robardey :] [22'37]

- Il toque à la porte et il voit qu'y a... des Français et des Rwandais. Alors, euh, d'après... – là c'est Régine qui parle – ils ont désarmé les... les Français, qui se sont laissés désarmer, compte tenu de la présence de femmes et d'enfants autour d'eux. Et ils ont cherché à savoir qui était là. Et les militaires du FPR sont assez agressifs avec Régine, lui disent : « Mais qu'est-ce que tu viens faire auprès des Français ? » Et, euh... Régine explique qu'elle était là parce qu'elle avait peur. Elle donne le nom de son mari. Les militaires du FPR évacuent tous les Rwandais. Donc, il reste les... les trois Français, leur boy et le chien. Ces quatre personnes et ce chien seront exécutés par le FPR.

[Laure de Vulpian :] [23'08]

- Alors là, comment on le sait ça ? Y'a pas de témoins ?

[Michel Robardey :] [23'10]

- On l's... Si, y'a un témoin : c'est le boy de Régine... qui est planqué, euh... trois haies plus loin et qui observe tout ce qui se passe, et qui vient raconter les faits à Régine.

[Laure de Vulpian :] [23'18]

- Et il s'appelle comment ce boy ?

[Michel Robardey :] [23'20]

- Je ne sais pas... [sourire]. Régine ne me l'a pas dit [sourire].

[Laure de Vulpian :] [23'22]

Nulle part, dans aucun écrit, Régine n'affirme elle-même que le FPR a tué les Français. Et là, on en arrive à la question cruciale des auteurs du triple assassinat. Elle ne l'a dit ni à Michel Robardey, apparemment, ni à Pierre Péan, qui a consacré un chapitre de son livre, en 2005, à son témoignage. En revanche, les accusations lancées contre le FPR sont mises au compte du boy de Régine, qui est bien sûr, introuvable... Et pour la suite, Michel Robardey explique,

comme Pierre Péan, que Régine est raccompagnée chez elle, avec ses enfants, par le FPR, et que là, elle s'endort, pendant que son employé regarde ce qui se passe chez les Didot, au travers d'une haie. Alors que penser de ce témoignage de Régine ? Thérèse est elle aussi Rwandaise. Comme Régine, elle vit en France aujourd'hui. Comme elle, elle habitait ce même quartier de Kakiru [Kacyiru], où se trouvent les maisons du MRND, le parti présidentiel. Et aujourd'hui, Thérèse doute du témoignage de Régine :

[Thérèse :] [24'18]

- Alors, je... C'qui me paraît, euh... invraisemblable, euh, là-dedans, c'est la partie où les militaires FPR auraient ramené, donc, euh, Madame Régine, chez elle. Et qu'elle se serait, euh, endormie. Si c'est, euh, aux environs du 8 avril... euh, les roquettes pleuvaient par-dessus nos têtes, euh, des grenades... Enfin, en tout cas, ça... ça explosait de partout. On ne savait même pas ce que c'était, mais on ne pouvait pas rester chez soi. Et surtout, on pouvait pas... fuir, euh... son domicile pour aller ensuite y revenir... Et moi, j'ai été... sss... une des personnes qui a été récupérée, donc dans le quartier proche du CND, et donc les militaires FPR, quand ils recueillaient des gens, ils les emmenaient au CND.

[Laure de Vulpian :] [25'04]

Et le CND, c'est le siège du parlement rwandais. Depuis décembre 1993, il servait de cantonnement aux six cents hommes du bataillon FPR, qui avait été autorisé à s'installer à Kigali dans le cadre des accords de paix d'Arusha. A la date du 6 avril 1994, le CND est l'unique enclave FPR dans le pays. Donc, retour à la question : qui a tué les trois Français ? Et là, c'est à nouveau Michel Fabries qui parle. Lui-même, à l'époque, loge pas très loin de chez les Didot, au camp de gendarmerie de Kakiru [Kacyiru], où vit aussi Jean-Paul Maïer :

[Michel Fabries :] [25'38]

Oh, ils ont été tués par les rebelles, hein. Ils ont été tués par des gens du FPR. Dès que l'avion a été abattu... euh, j'avais vous dire, euh, il y a eu des combats immédiatement, euh... ils sont sortis de là-bas et... euh, ils ont fait une zone autour avec des combats de partout.

[Laure de Vulpian :] [25'50]

- A ma connaissance, le FPR n'a jamais tué un Français ?

[Michel Fabries :] [25'53]

- [on entend dans le fond une voix de femme qui répond : « Ah bon ? »] Ah beh... euh..., moi, à ma connaissance, non plus, puisque ça, c'est pas prouvé. Mais... euh, de toute façon, je vois pas quel intérêt... Parce que lui était très bien connu de toute l'armée rwandaise, puisque, c'était lui qui, qui travaillait avec eux pour les installations radio... euh, etc. Donc, euh, il n'y avait aucune [aucun] intérêt à ce que ce... il ait été tué par quelqu'un que lui [incompréhensible].

[Laure de Vulpian :] [26'11]

- Et pour quelle raison, ils auraient, ils ont été tué par... ?

[Michel Fabries :] [26'13]

- Alors, pour quelle raison ? Y'a peut-être, euh... A mon avis, je pense qu'il y a eu interprétation. La maison où il habitait, et qui servait de relais radio hein, tout simplement, euh, entre l'ambassade et puis... euh, les militaires du camp, euh... de Kanombe. L..., sa maison... y'avait des antennes radio dessus... puisque... il, il

faisait les liaisons, c'était connu de tout le monde. Donc, c'était visible des gens du FPR, qui étaient à combien ? A portée d'oiseau, ils étaient à..., à, allez à..., 300 mètres [on entend dans le fond une voix de femme qui dit : « ils nous voyaient... quand on était de sa maison, ils nous voyaient »]. Donc, je pense que, il y a peut-être eu une interprétation en disant bon... euh, ce type là, il a des liaisons satellites ou..., je sais pas moi, ce qui a pu être interprété. Mais... bon, manifestement, euh... enfin, pour nous ça fait pas de doute.

[Laure de Vulpian :] [26'47]

Donc, du : « Qui ? », on est passé à la question du : « Pourquoi ? ». Les deux gendarmes auraient entendu ce qu'ils n'auraient pas dû entendre : peut-être des messages liés à l'attentat. Et là, Michel Fabries indique, qu'à son avis, c'est le FPR qui a commis l'attentat, comme l'affirmait en son temps le juge Bruguière. Michel Robardey, lui, avance un autre mobile, non pas auditif, mais visuel :

[Michel Robardey :] [27'08]

- A mon avis, y'a... y'a un..., deux mobiles, enfin un mobile en deux parties, en quelque sorte... Didot et Maïer ont été tués parce que le FPR a pu croire, légitimement, qu'ils les écoutaient, ce qui était pas vrai – ils ne parlaient ni anglais, ni swahili, ni kinirwanda [kinyarwanda], ils comprenaient rien à ce qu'ils auraient pu entendre – et il a pu croire, beaucoup plus sûrement – et là, ça c'était vrai – que... les Didot voyaient ce qui se passaient dans le cantonnement CND. Et ça, c'était beaucoup plus gênant. Et c'est pour ça qu'ils ont été éliminés..., en tant que témoins... Le FPR a toujours éliminé les témoins de ses turpitudes, quels qu'ils soient... Et là les Didot pouvaient voir des choses au sein du CND qui étaient extrêmement gênantes pour le FPR, et qui à mon avis touche à la préparation de l'attentat du 6 avril contre l'avion présidentiel.

[Laure de Vulpian :] [27'49]

- Vous... réalisez quand même que maintenant, euh..., le travail du juge Bruguière est plutôt invalidé par le travail du juge Trévidic ?

[Michel Robardey :] [27'55]

- Non, je connais très bien le travail du juge B... Trévidic, je suis en liaison avec les parties civiles. Le travail du juge Bruguière n'est nullement invalidé. Ce n'est pas cette expertise acoustique que, qui ne tient pas la route, et dont tous les chiffres avancés sont faux, qui va pouvoir invalider le travail du juge Bruguière [sourire]. Si les Didot et Maïer ont été témoins de quelque chose, c'est qu'ils ont été témoins de ce qui se passait au CND. Il faut arrêter d'être plus naïf qu'on ne l'imagine.

[Laure de Vulpian :] [28'16]

L'hypothèse d'un crime commis par des hommes du Front patriotique rwandais, tutsi, apparaît, dès le mois de décembre 1994, sous la plume de Jean-François Dupaquier dans *l'Événement du Jeudi*. Et jamais, elle n'a été officiellement démentie. Est-elle vraie pour autant ? Barthélémy, un Rwandais interrogé à Kigali, a une toute autre thèse : celle que lui a confiée son ami Félicien, qui vivait dans le même quartier de Kakiru [Kacyiru]. Félicien, qui est mort depuis :

[Barthélémy :] [28'43]

- Il paraît que la nuit du... du 6, y'a deux camionnettes qui sont venues chez nous, chez Monsieur Didot. Camionnettes de l'armée rwandaise, hein... Des FAR. Ils sont venus... Il paraît qu'il avait des armes. Beaucoup. Deux camionnettes qu'on a chargées.

[Laure de Vulpian :] [28'57]

- Chez Monsieur Didot ?

[Barthélémy :] [28'58]

- Ouaip. Il avait... Y'avait un stock. Et puis, euh..., vers, euh, 2 heures du matin, 3 heures du matin, ils sont revenus. Ils ont dit aux gens qui, qui se réfugiaient là, chez Didot. Ils ont dit au... tout le monde : « Partez ! ». Dès qu'ils ont arrivés [sic] à..., à 100 mètres, ils ont entendu des coups de..., de feu.

[Laure de Vulpian :] [29'16]

- Donc, il y avait là deux gendarmes, l'épouse de Monsieur Didot [on entend Barthélémy répondre : « Ouaip... »], trois personnes [On entend Barthélémy acquiescer]. Qu'est-ce qui leur est arrivé ?

[Barthélémy :] [29'22]

- I..., Ils ont été massacrés, hein ?

[Laure de Vulpian :] [29'24]

- Comment ? Par qui ?

[Barthélémy :] [29'25]

- Bon... par les FAR, c'est ce qu'on sait.

[Laure de Vulpian :] [29'28]

- C'était pas possible que ce soit le FPR ?

[Barthélémy :] [29'30]

- Non..., non.

[Laure de Vulpian :] [29'31]

- Pourquoi ?

[Barthélémy :] [29'32]

- Parce ce que... ici, c'était gardé par les FAR. Parce que, y'avait des autorités, y'avait des gens du MRND qui habitaient les maisons... C'était gardé, par les FAR, avec des, des... des armes lourdes.

[Laure de Vulpian :] [29'45]

Et là, on se heurte à la question de la ligne de front entre les FAR et le FPR. Les combats avaient repris dès le 7 avril. Le FPR gagnait progressivement du terrain. Mais d'après les colonels Thiry et Fabries, les troupes rebelles tutsi n'ont pas pris le contrôle de cette zone avant le 9 ou le 10 avril. Alors, qui a tué, par balles, dans la villa de Kakiru [Kacyiru], Jean-Paul Maïer, Gilda et Alain Didot, le 8 avril 1994 ? Et qui a pris la peine de les enterrer ? Ce qui étonne aussi. Ultime hypothèse, celle du médecin-colonel Jean Thiry :

[Jean Thiry :] [30'20]

- Je suis très perplexe. Il peut y avoir des tas de raisons à cet... assassinat. Et les hypothèses sont très contradictoires. Et quand je pense aux différents partis, il y a bien sûr, euh... le parti du FPR, y'a le parti en place. Et peut-être d'autres éléments.

[Laure de Vulpian :] [30'42]

- [Sourire] Hé, Hé... Là, vous restez un tout petit peu mystérieux.

[Jean Thiry :] [30'45]

- Oui.

[Laure de Vulpian :] [30'45]

- Alors, c'est moi qui vais le dire : on pourrait imputer... euh, c..., ce triple assassinat à, euh, des barbouzes.

[Jean Thiry :] [30'52]

- Eventuellement, pourquoi pas... et Français, peut-être. Je ne pense pas que le gouvernement belge ait eu des ambitions de ce type là... Mais rien n'est clair là-dedans.

[Laure de Vulpian :] [31'02]

- Est-ce que tout ça peut avoir un lien avec l'attentat du 6 avril 94 ?

[Jean Thiry :] [31'07]

- Euh..., on peut imaginer des choses. Je suis surtout médecin-militaire..., mais j'imagine bien que... les gendarmes aient pu collaborer à la mission de destruction de l'avion présidentiel..., par exemple. C'est peut-être un peu fort... mais, euh... pourquoi ont-ils été assassinés ? Mais si je m'avance un petit peu... je..., mais je voudrais dire que... l'hypothèse n'est pas aussi simple, à mon sens, que... : Forces armées rwandaises ou FPR. Et on a beau aborder les questions d'un côté ou d'un autre, il y'a des choses qui ne sont absolument pas claires... La vérité officielle n'est pas la vérité.

[Laure de Vulpian :] [31'55]

Cette hypothèse – embarrassante – d'une participation française à l'attentat, avait déjà été avancée dès le mois de juin 1994 par la journaliste belge Colette Braeckman, grande spécialiste du Rwanda. FAR, FPR, barbouzes, toutes ces hypothèses se valent, y compris celle du crime de rôdeurs ou de pillards, qu'on ne peut pas exclure. Face à tous ces mystères, ces faux-semblants et ces contradictions, les familles ont le choix : garder leurs questions pour elles, ou pas. Gaëtan Lana :

[Gaëtan Lana :] [32'24]

- Ben aujourd'hui... bon, euh..., avec, euh, beaucoup de recul, on aimerait quand même savoir le..., le pourquoi du comment. Pourquoi ils ont été tués ? Par qui ? Et comment ça s'est passé ? Et pourquoi, surtout, euh... l'Etat français, euh...

[Laure de Vulpian :] [32'39]

- Il n'a jamais rien fait ?

[Gaëtan Lana :] [32'39]

- Il n'a jamais rien fait. Pourquoi c'est un secret d'Etat ? Alors que le minimum, ç'aurait été de nous prévenir, au moins les proches des..., des..., des..., des personnes concernées, quoi. De nous dire exactement ce qui en était parce que... on n'a toujours pas fait notre deuil, nous. C'est quand même quelque chose de terrible qui s'est passé, et nous, on n'a jamais, jamais, jamais été... Personne n'a pris de contact avec nous pour essayer de nous dire quelque chose, non, non.

[Laure de Vulpian :] [33'02]

- Donc, vous vous êtes manifesté auprès du juge Trévidic ?

[Gaëtan Lana :] [33'05]

- Oui, oui, j'ai fait un courrier au juge Trévidic en lui disant que j'étais prêt à... lancer une..., une procédure.

[Laure de Vulpian :] [33'12]

- A témoigner, peut-être ?

[Gaëtan Lana :] [33'13]

- A... témoigner bien sûr, sur le peu de choses que je sais, bien sûr. Mais... nous, ce qu'on aimerait bien savoir, c'est... on aimerait bien qu'il y ait une suite à cette affaire et qu'on sache exactement... la vérité... Moi, je crois qu'ils sont disparus [sic], c'est juste après, euh..., après l'attentat. Donc il doit sûrement y avoir un lien avec l'attentat. Autrement, ils n'auraient pas disparu... Ou alors, ils se sont vraiment trouvés au... au mauvais endroit, au mauvais moment... mais..., mais moi je doute de ça, quoi. Je suis sûr qu'il y a une relation avec l'attentat et qu'eux devaient savoir quelque chose. Autrement on les aurait tués pour quoi ?

[Laure de Vulpian :] [33'48]

L'ultime recours pour les familles Didot et Maïer semble donc être la justice. Alors à première vue, l'affaire est prescrite parce qu'elle est ancienne, sauf si la mort des deux gendarmes français et de Gilda Didot peut être reliée à celle du président Habyarimana. Le dossier de l'attentat, dans lequel sont morts trois autres militaires français – rappelons-le, euh, c'était l'équipage, euh, de l'avion du président Habyarimana – euh, le dossier de l'attentat est toujours entre les mains du juge Trévidic et ce sera à lui de trancher.

[journaliste :] [34'12]

Vous écoutez le magazine de la rédaction sur France Culture, *Le mystère Didot et Maïer*, c'est une enquête signée Laure de Vulpian. Nous sommes toujours, euh, avec l'historien Marcel Kabanda. Euh, votre première réaction peut-être, tout simplement, est-ce que vous étiez au courant de ces trois disparitions, et, euh..., est-ce que ça vous surprend qu'on ait jamais enquêté là-dessus en France ?

[Marcel Kabanda :] [34'32]

Je connaissais ce dossier. C'est un dossier qui est connu depuis 1994. Les premières dates, on a parlé de..., de gendarmes français tués à Kigali, euh..., un peu au lendemain ou deux jours après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana et..., aux premières heures du génocide. Oui, on en a parlé depuis..., depuis, euh, depuis 1994. Je suis, et nous avons, à l'époque, déjà entendu de ces..., de ce, ce... parler de ce cas, et il y a eu, euh, y'a une page – moins d'une page – dans le rapport de la mission parlementaire à ce sujet. Et il y a effectivement dans le..., dans l'ouvrage de Monsieur Péan... une... un chapitre de Monsieur

Robardey où il est question, de..., de ce meurtre. Euh, hum..., je suis juste très étonné de, en fait de... de, de de le voir réapparaître et..., et finalement de, de constater que, dix-huit ans après, on en sait toujours pas plus. On est toujours dans les contradictions. On est toujours dans le..., dans, dans non pas savoir [sic], mais on ne sait même pas s'ils sont morts le 6, le 7 ou le 8. Ça me paraît quand même, quand... qu...

[journaliste :] [35'38]

On a l'impression qu'ils sont morts le 8, c'est ce que vous vouliez dire Laure ?

[Laure de Vulpian :] [35'40]

Exactement...

[Marcel Kabanda :] [35'40]

On a l'impression que c'est le 8, mais quand même, le témoignage du..., des colonels Cussac et Maurin, qui étaient des persona..., des personnels importants, quand même, qui, qui parlent du 7, du 7... C'est quand même bizarre ! Oh... je trouve qu'... qu'on ne peut pas oublier la date à laquelle ces personnes sont mortes... D'autant que Monsieur Didot qui sa... qui..., qui..., qui..., qui..., qui..., s'occupe du mat... du maintien du matériel radio – et c'est en... c'est une fonction qui me paraît importante – au point qu'on ne peut pas ne pas se souvenir de la date à laquelle ce matériel a cessé de fonctionner. Cela me paraît, très étonnant.

[journaliste :] [36'17]

Alors, euh... on ne va pas du tout dire que c'est une explication à tous ces mystères mais en tout cas, y'a quand même la toile de fond, euh... de, de la relation franco-rwandaise derrière tout ça, qui explique peut-être que nous, on n'ait..., on n'ait pas de p..., de plainte portée dans, euh, dans ce dossier. Y'a, y'a le contentieux quand même entre la France et le, euh... et le clan Kagame à l'époque. Est-ce que vous pensez que cette toile de fond, euh... idéologique, joue un rôle très important ?

[Marcel Kabanda :] [36'40]

Oui. Co... comme dans ce dossier, comme dans tous les dossiers, euh... rwandais. Dans le..., l'..., l'ensemble du dossier du génocide. Euh, j'ai souvent le sentiment que le..., les..., les..., les faits ne sont jamais traités en eux-mêmes. Et que, les explications tiennent plutôt, euh, d'un positionnement, des uns et des autres, de ce conflit entre le FPR – la rébellion, la rébellion de l'époque – et, sans doute, euh, les éléments – ou certains éléments – de l'armée française. Ce conflit là, euh, polarise un peu les explications et le, et les recherches. Et, et très vite alors, ils deviennent..., ils constituent plutôt des arguments contre les..., que les uns balancent les uns contre les autres. Donc, le fait lui-même n'est pas étudié, n'est pas analysé, n'est pas expliqué. C'est très dommage que la famille..., la famille cherche à savoir. Elle a été interdite de chercher à comprendre, d'aller plus loin dans le..., dans le..., dans..., dans le questionnement. Elle a été interdite de porter plainte. Euh..., d'ailleurs c'est la même chose dans le dossier de l'attentat : on voit très bien que ce sont les familles des..., des pilotes qui ont..., qui ont porté plainte. Mais il reste que dans l'hi..., dans..., la..., la compréhension de ce dossier, on a finalement l'impression qu'il s'agit juste de la question de..., de la mort de Habyarimana, et pas... des familles... elles-mêmes.

[journaliste :] [37'59]

Une question de... – Oui, et pas des familles elles-mêmes. Une question de..., de..., de Laure.

[Laure de Vulpian :] [44'03]

C'est pas une question, c'est juste une petite précision. Donc, euh, pas de dossier en France, alors que... ce serait parfaitement légitime. Euh, pas de dossier non plus au Rwanda, mais alors là, il faut pas du tout s'en étonner parce qu'après tout, euh, pour le Rwanda, y'a pas de – entre guillemets – de dégâts. Je veux dire, y'a pas de Rwandais qui soit mort, euh, dans cette affaire. Donc, il n'y... – Enfin, oui, il y a le petit Damascène...

[Marcel Kabanda :] [38'22]

Y'a le petit Damascène.

[Laure de Vulpian :] [38'22]

Effectivement. Mais bon, j'veux dire, euh... J'veux dire, euh... il y a eu aussi un million de morts au Rwanda à ce moment là, donc, euh, euh, c'est pas, c'est certainement pas leur préoccupation et donc, effectivement, personne n'a d'information là-dessus, personne n'en cherche là-bas.

[journaliste :] [38'36]

Est-ce qu'on sait quand même pourquoi la gendarmerie a fait pression sur les familles ? Enfin, on a une, euh... une idée, ou pas... Laure, vous savez ?

[Laure de Vulpian :] [38'41]

Euh, non. Si je savais... [sourire]. J'pense qu'on aurait un petit peu la..., la clé du mystère. C'est, euh..., voilà. C'est, c'est des choses... Tout ce qui touche au Rwanda, comme vient de le dire Marcel Kabanda, c'est immédiatement entouré d'un... Voilà, il faut, euh, mettre le couvercle, c'est, euh, sous le sceau du secret, euh, il faut en parler le moins possible. C'est un petit peu l'impression qu'on a.

[journaliste :] [39'00]

Alors une des dernières hypothèses qu'on entend, c'est celle du médecin, euh, colonel, euh, belge, qui parle éventuellement de..., d'une..., de barbouzes, de Français qui seraient peut-être venus, euh..., assassiner deux militaires français. Vous y accordez un..., un crédit quelconque, euh, Monsieur Kabanda ?

[Marcel Kabanda :] [39'16]

Ben, pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Euh, à partir du moment où... Monsieur Robardey lui-même, en fait d'après..., d'après..., d'après son..., son témoignage, il met déjà en rapport..., euh, l'assassinat des..., des gendarmes fr..., de ces deux gendarmes Messieurs Didot et Maïer, et la femme..., euh..., et ma..., et la femme de Monsieur Didot, avec, euh... l'attentat... Et cet attentat, alors ne sachant pas qui..., qui l'a..., qui l'a commis, si..., c'est... C'est possible qu'il y ait des..., des..., des..., des barbouzes qui..., qui..., qui..., qui les aient assassinés. Ca n'est pas..., ça n'est pas..., ça n'est pas vraiment impossible. Mais en fait, ce que..., ce que je trouve de très bien dans ce reportage, c'est au fond le témoignage de ce médecin. Parce que, au moins lui, il a vu les corps. Et il décrit. Il décrit les corps. Et dans sa description des corps, qu'il découvre, il n'y a pas de machettes.

[Laure de Vulpian :] [40'04]

Voilà. Alors...

[Marcel Kabanda :] [40'04]

Il n'y a... Ce..., c'est élément est capital.

[journaliste :] [40'08]

Alors qu'on dit depuis le début... Ouaip.

[Marcel Kabanda :] [40'08]

Et..., et le chien... le chien vit... n'est pas... Le chien n'a pas été tué. Il vit. Donc, c..., ce témoignage du..., du..., du militaire belge, je le trouve... Je trouve que ça nous fait avancer d'un pouce. Dans la compréhension, dans la connaissance de ce dossier.

[journaliste :] [40'21]

Une précision ou une question de Laure, oui...

[Laure de Vulpian :] [40'23]

Oui, alors justement, ils n'ont pas été tués par machettes mais par balles... Euh... alors, c'est... un petit peu scabreux, peut-être, mais... euh... qui a tiré ces balles ? Moi, je ne sais pas. Euh..., est-ce que par exemple, euh, le FPR utilisait spé..., des..., une certaine sorte de balles et puis les FAR, d'autres sortes de balles ? On pourrait, maintenant, peut-être, euh, se dire que l'on pourrait aller, euh, rechercher, euh, enfin exhumer les corps, pour, euh, faire des recherches, euh. Bon. C'est un p'tit peu, euh..., ça peut se faire pour, euh..., euh, Monsieur Maïer. Mais pour les Didot, ça ne peut pas se faire, à moins que. Alors, euh, pourquoi ça ne pourrait pas se faire ? Parce qu'ils ont été incinérés. Or, ils ont quand même été incinérés dans des drôles de conditions. Bon, c'était leurs dernières volontés, donc, euh, le..., leur famille ont fait respecter ces dernières volontés. Mais, au départ, les gendarmes, qui s'occupaient de tout, euh, qui ont tout pris en charge, euh, hein... avaient dit : « Ah, non, non, non. Pas d'incinération, c'est pas possible, euh, ils ont été tués par balles ». Et en fait, ils ont quand même été incinérés. Alors soit les cendres qu'on a remis [sic] aux familles sont pas les bonnes cendres, soit les balles ont été retirées. Où sont ces balles ? Est-ce qu'on a gardé ces balles ? Est-ce qu'on pourrait les expertiser ? Voilà. C'est juste... une petite piste, de rien du tout... euh, qui, euh, ne consolera évidemment personne. Euh, mais..., mais..., voilà, c'est une indication que peut-être la justice peut faire quelque chose.

[journaliste :] [41'40]

Mmm... Marcel Kabanda, parmi les autres, euh, incertitudes, y'a..., y'a cette histoire de..., de famille qui s'était réfugiée là-bas. Enfin, cette femme Régine – qui est un pseudonyme – et les enfants, et on apprend donc, à travers l'enquête de Laure que, euh..., effectivement, ils ne sont pas de l'origine ethnique qu'on..., qu'on pensait être la..., la vraie. Comment on peut expliquer des..., des..., des confusions pareilles ? C'est..., c'est vraiment étonnant ?

[Marcel Kabanda :] [42'01]

Des confusions ? Ca..., ça..., ça veut dire que..., il y a eu l'i'..., l'idée que..., que si Didot et Maïer sont restés dans leur maison, c'est parce que ils... protégeaient les fe..., les Tutsi, c'est ça ? Et donc, il fallait que ce soit des Tutsi pour... C'est..., c'est..., c'est parce... pour ne pas...

[journaliste :] [42'20]

C'est une forme de construction, c'est ce que vous voulez dire peut-être ?

[Marcel Kabanda :] [42'20]

C'est une forme de construction. Y'a eu..., y..., y'a... y'a encore... une construction de récits. Il y a une construction de récits. Or maintenant, ce qu'il y a aussi de surprenant, c'est que cette femme ait refusé de vous parler.

[Laure de Vulpian :] [42'30]

Ouaip, euh... alors, ce qui est surprenant aussi, c'est que le colonel Robardey, qui a donc, euh, plutôt pas mal enquêté sur cette affaire, avant moi, euh, a donc, euh, évoqué le..., le témoignage de Régine avec des enfants tutsi [sourire] dans un article qu'il a publié... euh..., dans *L'Afrique réelle* y'a... un peu... à peu près un an, où il affirmait que c'était des Tutsi. Et donc, quand on s'est parlé au téléphone, il y a quelques jours, il m'a dit : « Ah, la première chose que je peux vous dire, c'est que c'était pas des Tutsi, c'était des Hutu ». C..., alors ça... Et tout d'un coup, ça sort maintenant et..., et pourquoi ? Juste parce que je téléphone ? C'est quand même, euh, surprenant aussi.

[journaliste :] [43'01]

Mmm... Parce qu'il faut dire aussi que dès qu'on entend « Tutsi », on pense que, ben, c'est, euh, le clan des Hutu qui..., qui..., qui a forcément, euh, fomenté le crime, quoi. C'est ce qu'on..., c'est ce qu'on..., c'est ce qu'on se dit ou pas, non, Laure ?

[Laure de Vulpian :] [43'12]

Non, non, non, non, non, euh... J'veux dire, euh, euh... c'est le FPR qui aurait tué les Français... Mais, m..., c'est une fausse construction. On ne peut pas... Le FPR ne peut pas tuer des Français parce qu'ils protègent des Tutsi. C'est pas possible. Ca, ça ne marche pas.

[journaliste :] [43,24]

Bon... ça veut quand même dire que l'énigme, euh, reste absolument entière. Il faudra peut-être attendre, euh, que la justice s'en saisisse pour qu'on en sache, euh, un peu plus et il reviendrait, euh, aux familles d'associer, euh, ce dossier là à celui du juge Trévidic. Merci beaucoup Marcel Kabanda d'avoir participé, euh, à ce magazine de la rédaction. *Le mystère Didot et Maier*, c'était une enquête signée Laure de Vulpian, réalisée par Annie Brault. Merci Laure, et puis je renvoie aussi peut-être, euh, à votre livre, peut-être un peu de promotion : *Silence Turquoise* – c'est sur le rôle de la France en général, hein, dans le génocide du Rwanda – publié aux éditions Don Quichotte. A la technique aujourd'hui, Francis Pascal, Vincent René. Vous pouvez réécouter cette émission sur notre site franceculture.fr, mis en ligne, euh, par Sébastien Lopoukhine.

[fin : 44'04]